

## U.E.R. d'Histoire. Université de Paris X - Nanterre. Organisation des études pour l'année universitaire 1973-1974.

**Numéro d'inventaire** : 2000.00030

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : Université de Paris X (Nanterre)

**Date de création** : 1973

**Description** : Brochure agrafée, couverture de carton souple vert clair

**Mesures** : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm

**Notes** : Brochure de présentation des études d'Histoire à Nanterre: programme des unités de valeur incluses dans la licence, guide pratique.

**Mots-clés** : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

**Filière** : Université

**Niveau** : Supérieur

**Nom de la commune** : Nanterre

**Nom du département** : Hauts-de-Seine

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 15

Sommaire : Sommaire p 1

**Lieux** : Hauts-de-Seine, Nanterre

**UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE**

**U.E.R. D'HISTOIRE**



**Organisation des études pour l'année universitaire 1973 -1974**



- 2 -

PLAN D'ETUDES DE LA LICENCE D'HISTOIRE

NIVEAU I. DUEL -

8 unités d'Histoire U.V. 501 à 507

4 unités de Géographie

I unité de Langue Vivante

I unité à choisir dans les matières suivantes :

SOIT

Economie U.V. 509 +

Droit U.V. 510 +

Sociologie U.V. 101 ou 102

Histoire de l'Art

Langue morte

Linguistique Française

ET

2 unités libres

SOIT

2 unités de méthodologie historique U.V. 511

(valeur 2) +

ET

I unité libre

Nota bene : + U.V. délivrée par l'U.E.R. D'HISTOIRE.

NIVEAU II. Année de LICENCE -

4 unités d'enseignement général U.V. 301 à 307.

2 unités d'enseignement spécialisé U.V. 309 à 322/

comprenant obligatoirement une épreuve pratique

choisie parmi les sciences auxiliaires enseignées

dans l'U.E.R.

(U.V. 323 à 332 - 334- 350 )

avec SOIT

2 unités libres

OU

I unité de Méthodologie Historique U.V. 333

I unité libre .

....//....



- 4 -

**CAPES DE SCIENCES ECONOMIQUES et SOCIALES**

Les Etudes d'Histoire peuvent conduire au CAPES de Sciences Economiques et Sociales (Professorat de Sciences économiques et sociales dans les sections B des Lycées).

Si ce débouché vous intéresse, il vous est conseillé de faire :

- au 1<sup>er</sup> Niveau, en "U.V. libres" les 4 U.V. préparatoires au Certificat d'Economie Politique et Sociale (Département de Sociologie) Toujours au 1<sup>er</sup> Niveau de choisir parmi les 6 matières énumérées à la page 2 : la Sociologie (U.V. 101 ou 102) au département de Sociologie.

- au 2<sup>e</sup> Niveau, comme science auxiliaire, 1'U.V. 326 (statistiques) et comme U.V. libres, 2 U.V. du Certificat d'Economie Politique et Sociale.

**CONTROLE CONTINU et EXAMEN**

Les dispositions suivantes ont été arrêtées par le Conseil de l'U.E.R. en sa séance du 19 décembre 1969 en ce qui concerne les modalités du Contrôle Continu et de l'Examen.

L'assiduité permet à l'étudiant d'obtenir ses deux unités de valeur couplées sans examen par le Contrôle Continu à condition d'avoir assisté à 75 % au moins des travaux dirigés et d'avoir participé à des exercices variés répartis tout au long du cycle d'étude.

Le cas des étudiants malades, pendant un mois au moins et qui fourniront un certificat médical sera examiné par un jury spécial avant la session de juin.

L'étudiant devra satisfaire à des exercices de quatre types différents :

- 1) Dissertation sur table
- 2) Explication de document sur table
- 3) Intervention orale au T.D. (exposé-travaux divers d'expression orale)
- 4) Ensemble de travaux écrits préparés et rédigés hors du T.D.

L'ensemble du travail accompli par l'étudiant au cours de l'année sera pris en considération par un jury composé de plusieurs enseignants qui accorde ou non à l'étudiant ses deux unités de valeurs jumelées. (Ces dispositions concernent les spécialistes).

A la fin de l'année :

- Les étudiants assidus peuvent obtenir chaque U.V. par le Contrôle Continu, en cas d'échec, ils subiront l'examen à la session d'automne.
- les étudiants non assidus ont droit à 2 sessions d'examen.

./..

